Bail Commercial

Par LCDBE

Bonjour, en auto entreprise depuis novembre 2021, je décide de louer avec une autre personne auto-entrepreneuse un local commercial.

Nos deux noms sont donc inscrits sur un bail 3-6-9.

Cette dernière personne est partie quasiment du jour au lendemain début décembre de l'année suivante et ne s'acquitte plus depuis de sa part de loyer me laissant un loyer complet à régler tous les mois.

J'apprends il y a quelques mois qu'elle a repris un nouveau local en location dans une autre ville.

Quels sont mes recours?

Merci par avance pour vos réponses.

Par AGeorges

Bonsoir LCDBE,

me laissant un loyer complet à régler tous les mois

Ceci n'a pas un caractère d'obligation absolue SAUF si vous avez signé une clause de solidarité.

L'absence de ce type de clause dans le bail vous permet de ne payer que votre part (établie par exemple au prorata de la surface).

Vous n'en parlez pas ...